

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Eau #Investissements #Solutions

Lyon, 31 janvier 2023

Bilan 2022 des aides de l'agence de l'eau en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est (bassin Rhône Méditerranée) : ce qu'il faut retenir

93,7* M€ d'aides sur l'année dont 17,1 M€ pour mieux gérer les eaux de pluie

(* hors primes pour épuration)

En 2022, l'agence de l'eau a investi **93,7 M€** en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est pour aider **897 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

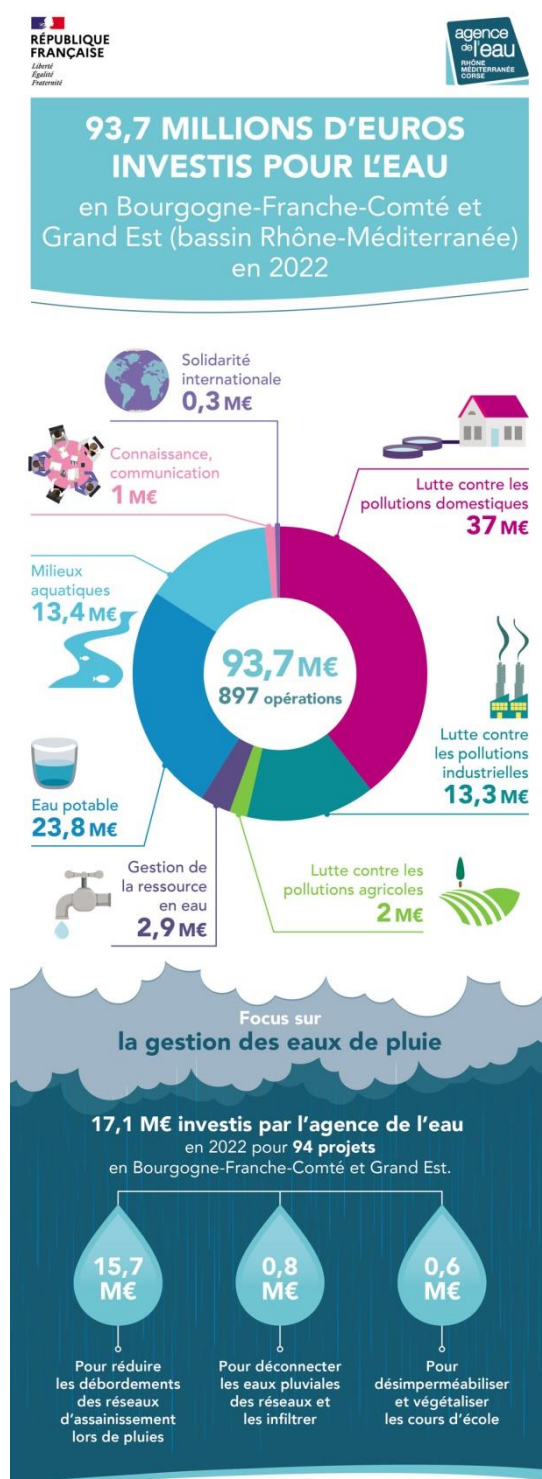
L'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent en France qui illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est pour cette raison que le Gouvernement avait accordé à l'agence de l'eau une autorisation de 22 M€ de dépenses supplémentaires qu'elle a notamment affectée à la gestion des eaux de pluie, à hauteur de 6 M€. Au cours de l'année 2022, l'agence a accompagné **94 projets** en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est en incitant les collectivités à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour les infiltrer directement dans le sol. Une solution pour éviter les pollutions dues aux débordements des systèmes d'assainissement, pour recharger les nappes souterraines et pour aider à limiter les îlots de chaleur urbains.

Les chiffres clés en 2022 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

- **37 M€ d'aides** sont attribués pour **réduire les rejets de pollution domestique**, dont 30,2 M€ pour améliorer les réseaux d'assainissement et 6,8 M€ pour créer ou fiabiliser des stations d'épuration ;
- **23,8 M€ d'aides** vont à **l'alimentation en eau potable**, en particulier pour mettre à niveau les infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale.

Au total, les aides octroyées en 2022 en faveur des communes classées en zone de revitalisation rurale pour des projets d'alimentation en eau potable ou d'assainissement s'élèvent à 31,6 M€ (19,5 M€ pour l'eau potable et 12,1 M€ pour l'assainissement), soit un tiers des aides globales ;

- **13,4 M€ d'aides** bénéficient aux **milieux aquatiques** : renaturation des cours d'eau pour près de la moitié des aides, mais également paiements aux agriculteurs pour



services environnementaux sur les aires d'alimentation de captages prioritaires, animation territoriale, préservation et restauration des zones humides et de la biodiversité ;

- **13,3 M€ d'aides** portent sur la **réduction des pollutions d'origine industrielle**, qu'il s'agisse de micropolluants, de substances toxiques, ou de matières organiques ;
- **2,9 M€ d'aides** vont à **une meilleure gestion quantitative de la ressource**, en quasi-totalité pour la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable ;
- enfin, **2 M€ d'aides** contribuent à la **réduction des pollutions agricoles**, **1 M€** à **l'amélioration des connaissances et la communication** et **0,3 M€** aux projets de **solidarité internationale**.

Parmi les projets aidés en fin d'année 2022, des opérations remarquables en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est :

JURA Restauration du lac de Chambly, de son marais, et du Hérisson

La **Fédération départementale des chasseurs du Jura**, engagée depuis de nombreuses années dans la gestion et la restauration des zones humides, mène des travaux de restauration du lac de Chambly sur 34 ha, de son marais sur 60 ha et du cours d'eau Hérisson sur 1,6 Km. Ces opérations, intégrées au contrat Haute Vallée de l'Ain et Orbe de 2020, bénéficient d'**une aide de l'agence de l'eau de près de 1,4 M€**.

COTE-D'OR Une étude sur l'infiltration des eaux pluviales à Dijon

Dijon métropole lance une étude pour mieux connaître l'imperméabilisation du territoire dijonnais afin d'améliorer la gestion et l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Les sécheresses récurrentes des dernières années ayant impacté le niveau d'eau des nappes souterraines, il est urgent de garder l'eau dans les sous-sols et de substituer le pompage dans le milieu naturel par l'utilisation de l'eau de pluie. Pour cette étude, **l'agence de l'eau apporte une aide de 250 000 euros**.

FOCUS SUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ET GRAND EST (BASSIN RHONE-MEDITERRANEE)

Les sols imperméabilisés provoquent le ruissellement des eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement. Lorsque ces réseaux sont unitaires, les eaux pluviales sont ainsi mélangées aux eaux usées et acheminées vers la station d'épuration. Cette surcharge d'eau peut faire déborder les systèmes d'assainissement qui déversent alors des eaux sales non traitées dans le milieu naturel. Pour réduire ces rejets de pollution par temps de pluie, accroître la recharge des nappes et lutter contre les îlots de chaleur en ville, l'agence de l'eau **a apporté 17,1 M€ d'aides pour 94 projets menés en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est dont :**

- **15,7 M€ pour améliorer l'assainissement dans les secteurs où le milieu naturel est le plus sensible :** séparation des eaux de pluie des eaux usées dans les canalisations, création de bassins d'orage, traitement des eaux au niveau des déversoirs d'orage, réduction des eaux claires parasites dans les réseaux ;
- **1,4 M€ pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer dans les sols :** création de fossés (ou noues) végétalisées, jardins de pluie, espaces verts décaissés, mise en œuvre d'enrobés drainants... Ces techniques de gestion à la source des eaux de pluie ont permis de déconnecter **8,6 hectares** des réseaux et contribuent également à recréer de la nature en ville et à lutter contre les îlots de chaleur urbains. Dans ce cadre, l'agence de l'eau encourage notamment la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des établissements scolaires. Ainsi, sur les 1,4 M€ d'aides attribués, ce sont **0,6 M€** qui ont été apportés **pour les cours d'école** et **0,8 M€** pour les opérations de **déconnexion/infiltration sur d'autres espaces publics**.

Depuis le début du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence en 2019, les aides pour améliorer la gestion des eaux pluviales s'élèvent à **39,6 M€ pour 257 projets** en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est et sont en sensible progression ces deux dernières années.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com